

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-12
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 février 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

**Nbre de suffrages
exprimés : 30**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Marie HUGONOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEL. Saniye AKDEMIR.

M. Thierry MAILLOT sort pour le vote de ce point.

Excusés : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

Absents : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 février 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION
« CLUB D'EDUCATION CANINE »

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-12-DE .../..
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*Extrait du registre des délibérations n°2026-12***SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « CLUB D'EDUCATION CANINE »**

Monsieur le Maire rappelle que les associations sont invitées chaque année à présenter leur demande de subvention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (*Thierry MAILLOT sort pour le vote de ce point*) des voix présentes et représentées, **AUTORISE** le versement de la subvention suivante au titre de l'exercice 2026

- *Au titre des subventions régulières :*

Subventions régulières			
Imputations	Associations	2025	2026
65748.326	Club d'Education Canine	2 734 €	2 922 €
		2 734 €	2 922 €

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Certifié exécutoire,
Le Maire,**



Philippe GAUTIER